

## ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 08/012 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
AUTORISANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF A SIGNER  
ET EXECUTER LES AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX DE REFECTION  
DES PISTES FORESTIERES DE TILERGHA ET DE VALENDRU EN FORET  
TERRITORIALE DE VALDUNIELLU**

**SEANCE DU 7 FEVRIER 2008**

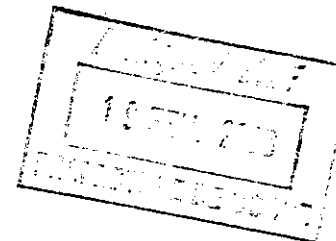
L'An deux mille huit et le sept février, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ALBERTINI-COLONNA Nicolette, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BIZZARI-GHERARDI Pascale, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUAZZELLI Jean-Claude, GUERRINI Christine, GUIDICELLI Maria, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARCHIONI François-Xavier, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCONI Marie-Jeanne, MOZZICONACCI Madeleine, NATALI Anne-Marie, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina, RICCI Annie, RICCI-VERSINI Etienne, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, STEFANI Michel, VERSINI Sauveur

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille  
M. ALESSANDRINI Alexandre à M. DOMINICI François  
Mme ANGELI Corinne à Mme SCOTTO Monika  
M. BUCCHINI Dominique à M. STEFANI Michel  
M. CECCALDI Pierre-Philippe à Mme LUCIANI-PADOVANI Hélène  
M. MARTINETTI Jean-Charles à M. MONDOLONI Jean-Martin  
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne  
Mme PROSPERI Rose-Marie à Mme COLONNA Christine  
M. SISCO Henri à Mme ALIBERTINI Rose  
M. TALAMONI Jean-Guy à Mme SCIARETTI Véronique.



**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

- VU** la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86.16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86.972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002.92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** la délibération n° 06/020 AC de l'Assemblée de Corse du 23 mars 2006 portant approbation du Budget Primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2006,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission des Finances, de la Planification et des Affaires Européennes,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter l'avenant au marché de travaux de réfection de la piste forestière de Tilergha en forêt territoriale de Valduniellu avec l'entreprise Corse Foration Minage pour un montant de 1 920 € HT.

**ARTICLE 2 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter l'avenant au marché de travaux de réfection de la piste forestière de Valendru en forêt territoriale de Valduniellu avec l'entreprise Corse Foration Minage pour un montant de 3 840 € HT.

**ARTICLE 3 :**

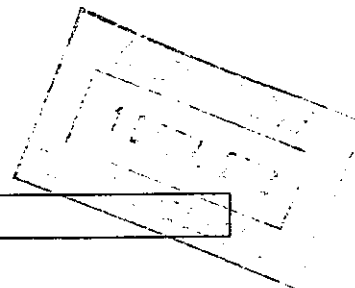
**VALIDE** la proposition d'affectation de crédits suivante :

**PROPOSITIONS D'AFFECTATION**

**SECTEUR : SERVICE AGRICULTURE ET FORET**

**PROGRAMME : 24127**

**AVENANTS N° 1 AUX MARCHES DE TRAVAUX DE REFECTION DES PISTES FORESTIERES DE TILERGHA ET VALENDRU FORET TERRITORIALE DE VALDUNIELLU**



**MONTANT DISPONIBLE :****1 070 996 €****MONTANT A AFFECTER :****Corse Foration Minage****2 073, 60 €**

Avenant n° 1 au marché de travaux de réfection  
de la piste de Tilergha en forêt territoriale de Valduniellu  
(06DAD0601)

**Corse Foration Minage****4 147, 20 €**

Avenant n° 1 au marché de travaux de réfection  
de la piste de Valendru en forêt territoriale de Valduniellu  
(06DAD0602)

**MONTANT AFFECTE :****6 220,80 €****DISPONIBLE A NOUVEAU :****1 064 775,20 €****ARTICLE 4 :**

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 7 février 2008

Pour copie certifiée conforme à l'original  
pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation  
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

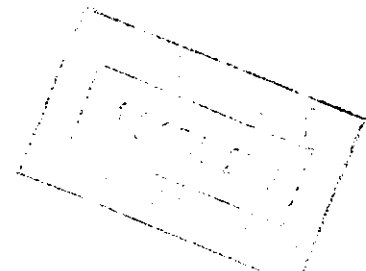


**Serge TOMI**

Le Président de l'Assemblée de Corse,



**Camille de ROCCA SERRA**



**ANNEXE**

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**Objet : Avenant n° 1 au marché de travaux de réfection de la piste forestière de Tilergha en forêt territoriale de Valduniellu passé avec l'entreprise CFM et avenant n°1 au marché de réfection de la piste de Valendru en forêt territoriale de Valduniellu passé avec l'entreprise CFM.**

Par délibération n° 06/255 AC en date du 14 décembre 2006, l'Assemblée de Corse a autorisé la signature du marché de travaux de création, réfection et mise aux normes DFCl à réaliser sur infrastructures de desserte et DFCl pour l'équipement des forêts territoriales de Corse (06DDAD06), passé par appel d'offre ouvert, conformément à l'article 33 du code des marchés publics.

Le lot 2 (*Réfection de la piste forestière de Tilergha en forêt territoriale de Valduniellu*) est attribué à la SA Corse Foration Minage pour un montant de 95 907, 40 € HT, soit 103 579,99 € TTC.

Le lot 3 (*Réfection de la piste forestière de Valendru en forêt territoriale de Valduniellu*) est attribué à la SA Corse Foration Minage pour un montant de 167 171 € HT, soit 180 544,68 € TTC.

Ces deux lots nécessitent la réalisation de prestations supplémentaires qui font l'objet des avenants présentés ci-après.

→ **Avenant n° 1 au marché de travaux de réfection de la piste forestière de Tilergha en forêt territoriale de Valduniellu**

Le présent avenant porte sur la réalisation de travaux supplémentaires non prévus au marché initial et rendus nécessaires au vu d'une forte pente en long de la piste entraînant des dégradations importantes de la chaussée par ravinement.

Il est impératif de limiter l'écoulement des eaux de ruissellement afin de diminuer leur impact sur la chaussée et garantir ainsi une bonne circulation sur la piste à plus long terme.

Il y a lieu, en conséquence, de placer des renvois d'eau naturels.

Il y a donc ajout d'une nouvelle prestation au bordereau des prix unitaires :

«Heures d'engins pour fouilles en terrain de toute nature pour la création de renvois d'eau naturels sur chaussée», dont le prix est fixé à 320 €.

Le coût de la prestation s'élève à 1 920 € HT, soit 2 073,60 € TTC.

Cette augmentation représente 2 % du montant initial du marché : Il n'est pas nécessaire de valider le présent avenant en commission d'appel d'offre.

Cet avenant sera financé sur les crédits d'investissements de la Collectivité Territoriale de Corse : Budget primitif 2007, chapitre 909, fonction 93, compte 2128, programme 2412I.

→ **Avenant n° 1 au marché de travaux de réfection de la piste forestière de Valendru en forêt territoriale de Valduniellu**

Le présent avenant porte sur la réalisation de travaux supplémentaires non prévus au marché initial et rendus nécessaires du fait de la dégradation rapide de la chaussée par de fortes précipitations.

Il est impératif de limiter l'écoulement des eaux de ruissellement afin de diminuer leur impact sur la chaussée et conserver une infrastructure pérenne de qualité conforme aux prescriptions du marché.

Il y a lieu, en conséquence, de placer des renvois d'eau naturels.

Il y a donc ajout d'une nouvelle prestation au bordereau des prix unitaires :

«Heures d'engins pour fouilles en terrain de toute nature pour la création de renvois d'eau naturels sur chaussée», dont le prix est fixé à 320 €.

Le coût de la prestation s'élève à 3 840 € HT, soit 4 147, 20 € TTC.

Cette augmentation représente 2,29 % du montant initial du marché : Il n'est pas nécessaire de valider le présent avenant en commission d'appel d'offres.

Cet avenant sera financé sur les crédits d'investissements de la Collectivité Territoriale de Corse : Budget primitif 2007, chapitre 909, fonction 93, compte 2128, programme 2412I.

Il vous est proposé d'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les deux projets d'avenant au marché de travaux de réfection des pistes forestières de Tilergha et Valendru en forêt territoriale de Valduniellu d'un montant respectif de 1 920 € HT et 3 840 € HT avec l'entreprise Corse Foration Minage, ainsi que de procéder à l'affectation des crédits correspondants.